



Bonny David / Gasser Benjamin

Numérisation des documents de l'Etat de Fribourg

Cosignataire : ---

Réception au SGC : 08.10.13

Transmission au CE : *16.10.13

Dépôt et développement

Le monde numérique se développe à grande vitesse. La presse se diffuse maintenant de plus en plus via des sites internet en fichier électronique. Chacun est de mieux en mieux équipé pour lire de tels documents. Des écoles ainsi que plusieurs communes se sont mises à l'ère de la transmission des documents numériques également. Récemment, la quasi-totalité des députés ont souhaité obtenir les versions numériques des rapports des grandes directions semi-étatiques fribourgeoises. Pour cette raison, nous demandons au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de transmettre, aussi pour des raisons financières et d'économie de papier, les documents concernant les députés et les différentes Directions de l'Etat via un réseau numérique et de modifier la loi ad hoc en conséquence. Le Conseil d'Etat peut aussi proposer d'autres mesures en relation avec la numérisation des documents au Grand Conseil.

—

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).